

ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE
EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

ARAS EST LAUSANNOIS-ORON-LAVAUX

Décision du Conseil intercommunal

Dans leur séance du 28 novembre 2017, les délégués des communes membres de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux ont pris les décisions suivantes :

1. Adopter le budget 2018 de l'ARAS Est lausannois-Oron-Lavaux, tel que présenté
2. Adopter le budget 2018 des agences d'assurances sociales (AAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, tel que présenté.

Conformément aux articles 112 et ss LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet du district dans lequel l'association a son siège dans un délai de dix jours, qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public dans le cas de l'article 113, alinéa 3.

Le Comité de direction